

La procédure utilisée avant 1990 était celle du paiement sans ordonnancement préalable (procédure non conforme pour le cas d'espèce aux principes budgétaires).

Réalisation des opérations

S'agissant de l'exécution des opérations de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 291,417 milliards de DA soit près de 96% des crédits affectés et 5,5% de plus que celles comptabilisées en 1992.

Sur ces crédits consommés, il y a lieu de distinguer la part relative aux charges communes s'élevant à 94,93 milliards de DA, soit 33% des consommations totales du budget de fonctionnement et 93% des prévisions desdites charges communes contre 139% en 1992 et 114% en 1991.

Les dépassements enregistrés durant les exercices antérieurs sus-indiqués ont porté sur les charges relatives à la dette publique, sensiblement réduites en 1993. Ils demeurent cependant importants au titre de la dette amortissable (25,006 milliards de DA de réalisation contre 17 milliards de DA de prévisions soit 14,7% de plus); ceci dénote encore une fois l'absence de maîtrise en matière de prévisions des charges inhérentes à la dette où davantage de rigueur aurait réduit considérablement les écarts enregistrés malgré toutes les incertitudes possibles et souvent invoquées pour justifier les résultats enregistrés.

2.1.1-Dette publique et dépenses en atténuation de recettes

Contrairement aux exercices précédents, les prévisions de dépenses de 34,314 milliards de DA n'ont pas accusé de dépassement dans leur exécution. Celles-ci ont été réalisées à hauteur de 32,485 milliards de DA soit 95% des dotations prévues.

La part des crédits affectés à ce titre (soit 34%) est importante et enregistre une augmentation continue (soit 88% de plus au titre des prévisions), imputable aux chapitres relatifs à la dette amortissable et à la dette intérieure (passant respectivement de 4 millions de DA à 7 millions de DA et de 9 millions de DA à 17 millions de DA).

CH. 11.01 Emprunt de l'Etat

Les paiements effectués sur ce chapitre ont été moins importants que ceux comptabilisés à la fin de l'exercice précédent.

D'un montant de 36,369 milliards de DA, ils ont régressé à 25,007 milliards de DA (soit 30%) atténuant en conséquence le dépassement enregistré au cours des exercices précédents (taux d'exécution de 147% en 1993 contre 470% en 1992).

Il faut cependant signaler qu'en dépit de l'évolution remarquable des crédits prévisionnels (+ 325%) le dépassement accusé en 1993 demeure considérable (+ 8,006 milliards de DA).

L'examen de la situation produite par l'ACCT fait ressortir que les paiements de l'année ont atteint la somme de 29,319 milliards de DA et ont concerné essentiellement les prêts intergouvernementaux (11,528 milliards de DA), les crédits extérieurs/ programmes préfabriqués et autres (13,395 milliards de DA), les accords spéciaux (4,120 milliards de DA) etc... Les régularisations effectuées par la DGB ont permis de rembourser à l'ACCT 85% des paiements soit 25,006 milliards de DA, ce qui laisse apparaître au 31 décembre 1993 un reliquat à régulariser de 4,307 milliards de DA qui sera reporté sur l'exercice 1994.